NOTE D'INFORMATION

SOCIAL IMPACT FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SAHAM CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n°03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25191 en date du 29/12/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SAHAM CAPITAL GESTION
55, BD ABDELMOUMEN - CASABLANCA
TEL.: 0522 43 98 10
FAX : 0522 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **SOCIAL IMPACT FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041964**
- Date et référence de l'agrément : **14/11/2025, GP25174**
- Date de création : **16/07/2021**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Société de gestion : **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Etablissement dépositaire : **SAHAM BANK** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- CommercialisateurS :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SAHAM BANK	Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SAHAM BANK	05 22 43 88 88
SAHAM CAPITAL GESTION	La direction commerciale	05 22 43 98 10

- Commissaire aux comptes : **FORVIS MAZARS** représenté par **ABDOU SOULEYE DIOP.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Monétaire.
- Sensibilité min : 0
- Sensibilité max : 0,5
- Indice de référence : MONIA : Moroccan Overnight Index Average

 Source de publication de l'indice: le site de Bank Al-Maghrib
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de subventionner sous forme de dons des organismes à but non lucratif à vocation sociale et solidaire afin de les soutenir dans la réalisation de leurs missions et leurs projets. La sélection de ces projets est décrite comme suit :

 -Sélection des projets : La sélection des associations, fondations et projets sociaux fera l'objet de décision du Comité « Social impact Board ». Les thématiques sélectionnées seront en particulier relatives à l'inclusion sociale, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle, à la condition féminine et au développement durable, ainsi que tout projet porté par des associations ou fondations à but non-lucratif.

 -Composition du Comité : Le Comité sera présidé par le président de SAHAM BANK et sera composé de cinq membres au minimum dont le président qui désigne le reste des membres du Comité appartenant aux personnalités du monde des affaires, du monde associatif ou académique. Ses règles de fonctionnement, et prérogatives sont régies par une charte formalisée et consultable sur la plateforme partagée avec le réseau SAHAM BANK.

 -Mission du Comité : le Comité sera chargé de :

 - Décider des orientations à retenir pour les appels à candidatures à lancer
 - Examiner les candidatures des associations, à but non lucratif à subventionner
 - Décider des associations qui recevront les subventions
 - Statuer sur l'affectation des revenus collectés
 - Décider des moyens d'évaluation (Reportings, audit, visite sur site, rapports d'activité...) jugés utiles et opportuns
 - Prendre connaissance des éléments de suivi des associations subventionnées
 - Proposer périodiquement une liste de noms pour le renouvellement des mandats des membres du Comité.

 -Modalité de communication aux porteurs de parts : le Comité communiquera aux porteurs de parts les projets sélectionnés, les montants engagés et l'impact qu'ils ont eu sur les populations ciblées via un rapport d'activité annuel qui sera publié sur le site web de SAHAM CAPITAL GESTION et de SAHAM BANK.

 - Les Moyens : Les fonds qui serviront à financer les projets susmentionnés proviendront des deux éléments ci-dessous :

 -Les dividendes distribués par le fonds auxquels les porteurs de parts s'engagent à renoncer au profit de ces projets sociaux et solidaire.

 -Les droits de sortie qui seront appliqués aux porteurs de parts dans le cas de rachats générant des plus-values de manière à annuler la performance générée, avec un maximum

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

de 6% HT des montants rachetés. Les droits de sortie éventuels seront intégralement versés au compte servant à financer les associations et projets sélectionnés.

-L'engagement des porteurs de parts : L'engagement des porteurs de parts à renoncer aux dividendes distribués et à la plus-value réalisée se matérialise par la signature du bulletin de souscription du fonds.

- L'Objectif de gestion : la stratégie de gestion du fonds vise à générer une performance régulière alignée sur l'indice de référence (100% Monia).

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra investir un maximum de 30% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. Le fonds pourra réaliser également des opérations de pension de titres. Le fonds pourra investir un maximum de 40% de son actif net dans des placements en OPCVM monétaire.

Le FCP sera investi en :

- Titres de créances négociables ;
- Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;
- Obligations privées ;
- Dépôts à terme ;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation;
- Titres d'OPCVM monétaire pouvant atteindre un maximum de 40% de l'actif net;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts pouvant atteindre un maximum de 30% de l'actif net.
- Durée de placement recommandée : 1 an et plus.
- Souscripteurs concernés : Grand public : Clientèle patrimoniale-Institutionnelle-Corporate.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **10/09/2021**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le 1er jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée dans l'ensemble du réseau de SAHAM BANK et le 1er jour ouvré qui suit son calcul dans les locaux de SAHAM CAPITAL GESTION. Elles sont également publiées dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**

 • Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de SAHAM BANK ainsi qu'au siège de SAHAM CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.

 • Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau SAHAM BANK et SAHAM CAPITAL GESTION.
- Affectation des résultats : **Mixte, les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du conseil de surveillance de l'établissement de gestion du FCP. Les porteurs de parts renoncent aux sommes distribuées qui seront allouées à un compte interne de l'établissement dépositaire avant leur affectation au profit de projets menés et gérés par des associations et fondations œuvrant dans les domaines sociaux et ou environnementaux en particulier relatifs à l'inclusion sociale, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle, à la condition féminine et au développement durable. Ce compte interne sera crée par la SAHAM BANK qui sera alimenté par le département titres de SAHAM BANK par le produit net des :**

 - **Des dividendes distribués par le fonds.**
 - **Les droits de sortie qui seront appliqués aux porteurs de parts dans le cas de rachats générant des plus-values pour les souscripteurs. Le compte interne sera, par la suite, débité par les montants des subventions qui seront allouées au profit des associations bénéficiaires sur décision dudit Comité "Social Impact Board".**

 - **Entité en charge de la distribution: SAHAM BANK sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;**
 - **Téléphone : 0522 43 88 88**
 - **Entité en charge d'informer les porteurs de parts SAHAM CAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;**
 - **Téléphone : 0522 43 98 10**

 La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **la commission de souscription s'élève à 2% HT maximum des montants souscrits**

 - Commission de rachat maximale :
 - **La commission de rachat est appliquée aux porteurs de parts uniquement dans le cas de rachats générant des plus-values, elle s'élève à 6% HT maximum des montants rachetés. Les droits de sorties éventuellement prélevés seront intégralement versés sur le compte servant à financer les associations et projets sélectionnés. Les droits de sortie ne peuvent être interprétés en aucun cas comme des commissions à reverser à SAHAM BANK.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 0,5% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM gérés par SAHAM CAPITAL GESTION et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés chaque trimestre.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais Commissaire aux comptes	10 000 DH annuel (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Frais Dépositaire	0,015 % HT
(5) Commission Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestation de SAHAM CAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux